

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012DFPE 381** Subvention et avenant avec l'Association Olga Spitzer pour son service Espace Famille Médiation (12e).

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de 46.650 euros au titre de 2012 à l'association Olga SPITZER (12e) ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Olga SPITZER située 34, boulevard de Picpus à Paris (12e), un avenant à la convention triennale, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article. 2 : Une subvention de 46.650€ est attribué à l'association Olga SPITZER (12e), pour le fonctionnement de son service de médiation familiale (10366-D04408-2012-).

Article. 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 65-74, ligne P001, du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.